



Université  
de Limoges

**DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE DE LIMOGES**

Vu le Code de l'éducation,  
Vu les statuts de l'Université de Limoges,

**Statuts de la Faculté des Sciences et Techniques :**

Suite à l'examen en comité technique du 18 septembre, il est proposé au conseil d'administration de se prononcer sur la modification des statuts de la FST.

Membres en exercice : 37  
Nombre de votants : 19  
Pour : 15  
Contre : 0  
Abstention : 4

Fait à Limoges, le 25/09/2020

**Le Président de l'Université**



**Alain Célérier**

**Publié au recueil des actes administratifs du mois de septembre 2020.  
Transmis au rectorat de l'académie de Limoges le 28 septembre 2020.**

**Modalités de recours :** *En application de l'article R 421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Limoges peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur*